



SPASEEN-FO

6 – 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 56 93 22 93

**Syndicat des Personnels Administratifs des Services
Extérieurs de l'Éducation Nationale**

Email : spaseen@fo-fnecfp.fr
Site : <http://www.spaseenfo.fr>

Taux de promotions 2015-2016-2017

Les taux de promotions (possibilités de changements de grade) affichés sont en stagnation quasi générale, voire en baisse pour les Adjoints. Le résultat de la politique d'austérité a un impact direct sur le nombre des promotions possibles, donc sur les carrières.

A) AAE à compter de 2015 :

En APAE : 7%.

En baisse.

En Attaché Hors Classe :

2015 : 7%

2016 : 9%

2017 : 10%

B) SAENES pour 2015-2016-2017 :

En SAENES de classe Supérieure : 8,5%.

Augmentation de 0.5point.

En SAENES de classe Exceptionnelle : 11%.

Equivalent à l'exercice précédent.

C) Adjoint Administratif pour 2015-2016-2017 :

En Adjoint administratif de 1^e classe :

2015 : 35%

2016 : 35%

2017 : 33%

En baisse par rapport à l'exercice précédent (50% en 2012, 45% en 2013 et 40% en 2014).

En AAP2 : 21,3%.

En stagnation par rapport à l'exercice précédent.

En AAP1 : 25%.

En stagnation par rapport à l'exercice précédent.

Le CIGEM de la catégorie A, Corps interministériel à gestion ministérielle, a fixé le taux de promotion au grade d'Attaché Principal à 7% soit 0,5 point de moins que les taux précédemment en vigueur dans notre ministère.

Concernant les autres corps, c'est soit une stagnation, soit une baisse notable, en particulier pour les possibilités de promotions des ADJAENES de 2^e classe en 1^{ère} classe, alors que ce grade est devenu un corps de recrutement.

Les mesures catégorielles, seules possibilités aujourd'hui, avec les concours et examens professionnels, de connaître une progression salariale, sont largement impactées par la politique d'austérité menée par le gouvernement, alors même que la ministre de la Fonction publique propose de nouvelles grilles qui visent à enfermer les agents dans leur catégorie, rendant moins attractive la promotion dans un autre corps.

Les revendications du SPASEEN-FO :

- l'augmentation des possibilités de promotion,
- le passage au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont réunies,
- les promotions de grade au 1^{er} janvier,
- la carrière raccourcie permettant à tous d'accéder à l'échelon terminal du corps,
- le passage à l'échelon supérieur, au temps minimum pour tous,
- la prise en compte de la totalité des anciennetés pour les reclassements, pour l'avancement de corps et de grade.

Le **SPASEEN-FO** a toujours porté comme revendication l'augmentation du ratio promu-promouvables, à savoir le nombre de personnes pouvant être promu au grade supérieur.

Le **SPASEEN-FO** condamne les règles de gestion des tableaux d'avancement qui prévalent dans plusieurs académies. Elles font d'une promotion un recrutement masqué pour lequel la notion subjective de mérite se substitue au critère objectif que constitue l'ancienneté générale de services. L'individualisation de la carrière est une attaque majeure contre les règles de gestion collective. Elle ouvre la voie à une déqualification des postes et des corps. En effet, la notion de compétences individuelles a pris la place de la notion même du corps d'appartenance.

Le **SPASEEN-FO** reste attaché à l'égalité de traitement et revendique une revalorisation générale de la grille pour TOUS les agents : recrutement en catégorie C à 120% du SMIC, 8% de revalorisation immédiate du point d'indice et 50 points d'indice pour tous, compensant les pertes de salaires cumulées ces dernières années.